

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n° 2025 – 08/07/2025 – 10

*Expertise pour la rénovation énergétique de trois bâtiments :
bibliothèque universitaire Droit-Lettres, bibliothèque universitaire Santé, bâtiment Chabot-Charny*

- VU le code de l'éducation, notamment les articles R.719-48 à R. 719-50-1,
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU le contrat de plan État-Région 2021-2027
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 23 Membres représentés : 7 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dossier d'expertise du projet de rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres, de la bibliothèque Santé et du bâtiment Chabot-Charny.**

**Opération inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté.
L'Université Bourgogne Europe sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.**

Dijon, le 9 juillet 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J : Résumé du dossier d'expertise

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement



**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Thème 1 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE —
INNOVATION (ESRI)
Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux**

**RENOVATION ENERGETIQUE
DE LA BIBLIOTEQUE DROIT-LETTRES,
DE LA BIBLIOTEQUE SANTE
ET DU BATIMENT CHABOT CHARNY**

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs du projet et de sa matérialisation

L'université Bourgogne Europe s'est engagée dans une politique de développement durable visant à réduire ses consommations de fluides et d'eau. En effet, nos bâtiments consomment 65 % des crédits de fonctionnement affectés au Pôle Patrimoine et sont responsables de 97 % des émissions de gaz à effet de serre de l'université. L'amélioration des performances énergétiques du parc existant est désormais une priorité bien établie.

Les objectifs recherchés par ces rénovations énergétiques ambitieuses visent notamment à répondre aux exigences du décret tertiaire du 23 juillet 2019 et de ses arrêtés d'application.

La rénovation énergétique des bâtiments est susceptible de procurer des bénéfices importants dans les trois dimensions, environnementale, économique et sociale, en contribuant à la réduction de la précarité énergétique et à la création d'emplois non délocalisables.

Bibliothèque universitaire Droit-Lettres :

Le bâtiment initial situé sur le campus principal dijonnais a été construit en 1963. Il totalise environ 7000 m². Il a fait l'objet d'une extension de 5000 m² en 1996. Il est classé S 2^{ème} catégorie.

Les travaux vont essentiellement porter sur le remplacement des façades vitrées en simple vitrage et parties peines faiblement isolées. L'isolation thermique des murs et des toitures est également envisagée ainsi que la modernisation des installations de distribution de chaleur et de l'éclairage. La problématique amiante sera traitée.



Bibliothèque universitaire Santé intégrée au bâtiment Médecine-Pharmacie B1 :

Le bâtiment Médecine-Pharmacie B1 situé sur le campus principal dijonnais a été construit en 1968. Il totalise environ 17860 m² dont 1350 m² pour la bibliothèque. Il est classé R 1^{ère} catégorie.

Les travaux seront de la même nature que pour la BU Droit-Lettres car les enveloppes des deux bâtiments sont conçues de façon identique.

Bâtiment Chabot-Charny :

Le bâtiment situé rue Chabot-Charny au centre-ville de Dijon, également nommé Faculté de Lettres Chabot-Charny, a été construit en 1923. Il totalise environ 4750 m² et est classé R 2^{ème} catégorie.

Les travaux vont essentiellement porter sur le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage, l'isolation thermique des murs et des toitures et la modernisation des installations de distribution de chaleur et d'éclairage. La problématique amiante sera traitée.

Les travaux de sauvegarde des enduits de façades, des noues en zinc et des toitures en ardoise seront également programmés.



2 - Financement

Les financements sont inscrits dans le Thème 1 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE - INNOVATION (ESRI) et la Sous-thématique 1 : un volet immobilier ambitieux du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 sont de 7 M€, à raison de :

- 2 M€ par l'Etat,
- 5 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'UBE sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Points d'attention sur le budget de l'opération et le plan de financement

Les financements acquis au titre de ce CPER s'avèrent insuffisants pour quatre raisons principales :

- la hausse du coût des travaux immobiliers constatée depuis début 2022,
- le budget est très insuffisant par rapport à la première expression des besoins faite par l'université dans le cadre du projet de CPER et correspond au final à la péréquation de la dotation CPER 21-27 sur les crédits attribués à chaque établissement,
- l'estimation du besoin de financement spécifiée dans Résilience 3-ListeProjetsPlanification EcoDGESIPv4 > RE0362 + RE0367) correspond à la nouvelle expression financière,
- la nécessité probable d'adapter les bibliothèques aux nouveaux usages.

Pour combler les 10,8 M€ manquants au budget de l'opération, l'UBE sollicitera l'État dans le cadre de la Planification écologique (Résilience 3-ListeProjetsPlanification EcoDGESIPv4 > RE0362 + RE0367) > demande P348 à transmettre à DIE/Rectorat. L'UBE pourra également envisager l'autofinancement d'une partie des travaux si sa situation financière le lui permet. Les CEE seront également mobilisés. Les techniques d'achat préserveront les notions de tranche ferme et tranche conditionnelle.

En perspective, les indicateurs économiques (récession potentielle) nous permettent néanmoins d'envisager une baisse des prix de la construction. Le montant cumulé des marchés de travaux suite à appel d'offres pourrait se rapprocher du montant prévisionnel des travaux du futur programme. De fait, la sollicitation du P348 et de l'autofinancement serait réduite.

La stratégie de l'établissement est de prioriser les bâtiments traités dans cet ordre : 1 > BU Droit Lettres pour 7 M€ / 2 > BU Santé pour 4,4 M€ / 3 > Chabot Charny pour 6,4 M€. Chaque opération est individualisée avec une décomposition des lots pour permettre tranche ferme (BU Droit-Lettres) et tranches conditionnelles (BU Santé puis Chabot Charny). Toutefois l'étude de maîtrise d'œuvre porte sur la totalité du périmètre afin de répondre ultérieurement au programme P348.

3 - Maîtrise d'ouvrage

Université Bourgogne Europe

4 - Calendrier de l'opération

Les dates principales du calendrier prévisionnel du projet sont :

- Agrément de Monsieur le Préfet (et pour certains labellisation) : prévu pour l'automne 2025
- Validation APD : prévu pour avril 2026
- PC délivré : prévu pour juin 2026
- Notification marchés de travaux : à l'automne 2026
- Réception des travaux du périmètre et de l'enveloppe CPER : à l'automne 2027 et l'opération avec ses tranches conditionnelles pourra se terminer ultérieurement